



**Municipalité
de Saint-Robert**

666, chemin de Saint-Robert, C.P. 150
Saint-Robert (Québec) J0G 1S0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

- # 432-2024 modifiant le règlement de zonage #356-2011 (ajout de l'usage I-2 dans la zone C-606)
- # 433-2024 modifiant le règlement #360-2011 intitulé plan de zonage
- # 434-2024 modifiant le règlement #360-2011 intitulé plan d'urbanisme

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 mai 2024, le conseil a adopté les projets de règlement suivants :
 - # 432-2024 modifiant le règlement de zonage #356-2011 - ajout de l'usage I-2 dans la zone C-606
 - # 433-2024 modifiant le règlement #360-2011 intitulé plan de zonage – mettre à jour les limites de certaines zones
 - # 434-2024 modifiant le règlement #360-2011 intitulé plan d'urbanisme – permettre les industries légère à titre de fonction complémentaire dans l'affectation urbaine.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 juin 2024 à 19 h 00 heures à la salle du conseil au 1 rue Aggée-Pelletier à Saint-Robert. Lors de cette assemblée, Monsieur le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. De plus, compte tenu que le projet des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, la personne chargée de présenter le projet de règlement identifiera expressément la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes à demander, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que tout règlement contenant les dispositions visées est soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.
3. Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la Municipalité au 666 chemin de Saint-Robert à Saint-Robert les jours ouvrables de la semaine soit du :

Du lundi au jeudi : 9 h 00 à 11 h 30 et 13 h 30 à 15 h 30
4. Les projets de règlement proposés contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné le 21 mai 2024

Nathalie Lussier,
Directrice générale/greffière-trésorière